



Message d'André Marcon, président d'Euromontana, à l'attention des participants aux 2èmes rencontres franco-helléniques pour le développement durable des 17 et 18 mars 2009

Monsieur le Ministre hellénique de l'Intérieur, monsieur le Ministre grec de l'Economie et des Finances, monsieur l'Ambassadeur de France, mesdames et messieurs les participants,

Je tiens à vous remercier chaleureusement de nous avoir invité à participer à ces rencontres de première importance pour l'avenir de nos pays méditerranéens afin que je puisse vous y présenter la vision d'Euromontana sur l'un des sujets les plus importants du débat en cours en Europe c'est-à-dire la cohésion territoriale. Si je n'ai malheureusement pas pu être parmi vous, ce que je regrette vivement, et je vous prie de m'en excuser, j'ai tenu à vous adresser ces quelques mots qui permettront, je l'espère, d'alimenter les riches discussions de cette 3^{ème} table ronde.

Ce débat sur la cohésion territoriale constitue une opportunité essentielle, pour tous les territoires de l'Union européenne, de proposer des approches qui permettent de prendre en compte les spécificités de tous les territoires pour mieux valoriser leurs atouts. Le sous-titre choisi pour le Livre vert est d'ailleurs tout à fait perspicace : il identifie la diversité de l'Union européenne et reconnaît sa position centrale pour la cohésion territoriale.

La riche variété linguistique, culturelle et topographique de l'Europe démarque en effet celle-ci de la plupart des autres macro-régions du monde et, en des termes globaux, représente un avantage comparatif réel bien qu'encore sous-utilisé. Ces atouts résident ou sont enracinés dans les diverses régions de l'Europe, et je crois que la méditerranée, qui occupe vos échanges aujourd'hui, est tout particulièrement un berceau de civilisation et de diversité. Nous croyons également, au sein d'Euromontana que les montagnes sont une chance pour l'Europe et un unique réservoir de diversité : biodiversité, diversité non seulement de langues et de cultures mais aussi de produits authentiques locaux, de savoir-faire artisanaux, souvent fragiles et dont la disparition s'avère toujours irréversible. Il en est de même pour les îles, ou encore les zones faiblement peuplées.

Nous croyons que ces territoires diversifiés renferment des opportunités en abondance, une population tenace et pleine de ressources, un tourisme de renommée mondiale, des conditions idéales pour la recherche et la production de hautes technologies, si toutefois les infrastructures et les liens de communications peuvent être assurés, la population maintenue et les services préservés. Ces atouts sont significatifs et offrent les principaux potentiels sur lesquels la cohésion territoriale peut s'appuyer pleinement pour construire le bien-être économique, social et environnemental de l'Union tout entière.

A l'heure où la Commission européenne nous interroge sur la définition de la cohésion territoriale, nous nous devons de reconnaître que nous ne partons pas d'une page blanche.

La Commission européenne avait ouvert la voie en 2004 dans son 3^{ème} rapport sur la cohésion où elle indiquait que la cohésion territoriale impliquait que *« les personnes ne devaient pas être désavantagées, où qu'elles vivent et travaillent dans l'Union »*, et que l'objectif était de *« parvenir à un développement plus équilibré en réduisant les disparités existantes, en évitant les déséquilibres territoriaux et en rendant plus cohérentes à la fois les politiques sectorielles qui ont un impact territorial et la politique régionale. La préoccupation est aussi d'améliorer l'intégration territoriale et d'encourager la coopération entre régions. »*

Nous pouvons également citer le traité de réforme de Lisbonne, qui, bien que n'étant pas encore ratifié par tous les Etats, peut et doit être considéré comme offrant le plus convaincant des témoignages disponibles, ayant été signé par les chefs d'Etat et de gouvernement il y a un peu plus d'un an le 13 décembre 2007. Celui-ci met particulièrement en exergue la *« réduction de l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées »*, en accordant *« une attention particulière aux zones rurales, en transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne »*.

En d'autres termes, la cohésion territoriale est un concept qui doit s'appliquer au territoire européen dans son intégralité mais qui a clairement un **caractère spatial et géographique**.

Pour avancer dans un débat devenu complexe et sensible sur la définition de la cohésion territoriale, nous avons proposé à la Commission européenne d'adopter, plutôt qu'une définition rigide sur laquelle il serait très difficile de se mettre d'accord, une **liste de principes clés** que toute définition devrait contenir. Pour nous, la cohésion territoriale consiste à :

- différencier les impacts des politiques sur une base spatiale/géographique,
- fournir une forme de développement spatialement équilibré
- reconnaître le besoin d'atteindre un degré d'équité spatiale de façon à assurer le développement durable.
- fournir aux citoyens européens un accès juste ou équivalent aux services, aux infrastructures et aux opportunités quelque soit l'endroit où ils vivent sur le territoire de l'Union européenne.

Afin de mettre en œuvre ces principes, nous proposons 15 actions spécifiques qui, si elles sont adoptées, influenceront la façon dont les politiques européennes sont mise en œuvre et transformeront leur impact, tout particulièrement, peut-être, pour les zones les plus sensibles à l'effet de la polarisation économique et les plus exposées à la désaffection. Je n'en citerai ici que quelques-unes :

- une étude préalable systématique de l'impact territorial de toutes les réglementations proposées : la cohésion territoriale doit servir à prévenir et non uniquement à réparer les effets de la polarisation de l'économie ;
- une coopération plus poussée entre les services de la Commission européenne en charge des différentes politiques ayant un impact territorial, et la formalisation d'un groupe inter-services pour les régions à caractéristiques spécifiques ;
- une gouvernance intégrée, verticalement et horizontalement, flexible, ajustée aux challenges à relever et qui intègre mieux l'ensemble des acteurs jouant un rôle au niveau local. Nos montagnes offrent des exemples concrets et très prometteurs de coopération inter-régionale durable à travers par exemple, en France, les conventions de massifs gérées par comités de massifs ;
- l'adoption d'une directive cadre sur les services d'intérêt général, tant ceux-ci sont primordiaux pour le développement des territoires les plus fragiles ;
- des données plus fines et plus fiables sur la situation de nos territoires obtenus par des études ad hoc et par une révision périodique des rapports portant sur les différents types de territoires. La cohésion territoriale n'est pas figée, elle évolue. Les rapports qui ont été réalisés sur les montagnes, les îles et les zones faiblement peuplées doivent être révisés pour que les tendances des évolutions puissent être correctement appréciées. Nous sommes particulièrement intéressés à ce titre par le projet ESPON sur la diversité territoriale qui a démarré en février et qui adresse tous les territoires dans leur spécificité et leur diversité, en observant la façon dont leur caractéristiques géographiques se combinent. Les îles sont souvent montagneuses et faiblement peuplées, les montagnes souvent proches des littoraux, notamment en méditerranée : chaque territoire doit être apprécié dans sa spécificité pour identifier ses contraintes et ses atouts.
- Plus de coopération territoriale, avec des modalités plus souples et un soutien actif aux réseaux existants, qui constituent des formes de coopération souples et pérennes entre les acteurs, les régions, les territoires.

Je terminerai en disant simplement que la cohésion territoriale doit imprégner la formulation des politiques européennes et vivifier l'efficacité quotidienne de leur mise en œuvre. Contrairement aux objectifs de cohésion économique et sociale, pour être un succès, la cohésion territoriale peut et doit prendre la forme d'une méthodologie. **Sa pratique doit être appliquée à un large spectre de politiques européennes et être aussi centrale dans la formulation de la stratégie que l'est le principe étroitement lié de développement durable**, devenu aujourd'hui un axe central pour la conception des politiques.

Mesdames et Messieurs je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite de fructueux débats et attends avec impatience une prochaine occasion d'échanger avec vous sur ces sujets et de renforcer notre coopération sur les montagnes méditerranéennes.